ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 13355

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les vives préoccupations exprimées par les professeurs germanistes des collèges et des lycées. En effet, la baisse d'intérêt des élèves de sixième pour l'étude de la langue allemande en première langue vivante, associée à celle des lycéens en seconde langue vivante, inquiète légitimement les professeurs, qui craignent une désaffection de leur discipline dans les prochaines années. Alors que la célébration, en janvier dernier, du quarantième anniversaire du traité de l'Elysée a représenté un moment important de la coopération franco-allemande, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que son ministère entend prendre afin de favoriser dans les collèges et lycées français l'apprentissage de l'allemand, outil indispensable au rapprochement de nos deux pays.

Texte de la réponse

L'étude de l'évolution de l'allemand ne peut qu'amener à constater une baisse d'intérêt pour l'apprentissage de cette langue, justifiant les préoccupations qui sont exprimées par les professeurs germanistes des collèges et des lycées. Sur la base des données statistiques fournies par la direction de l'évaluation et de la prospective, l'on constate que les pourcentages d'élèves apprenant cette langue ont régulièrement diminué au cours de ces dernières années. Dans le secteur public, ces pourcentages sont les suivants pour l'année scolaire 2001-2002 : pour l'étude de l'allemand au titre de la première langue vivante (LV1), 9,47 % au collège, 11,61 % au lycée d'enseignement général et technologique, 3,10 % au lycée professionnel ; pour l'étude de l'allemand au titre de la deuxième langue vivante (LV2), 12,89 % au collège, 20,04 % au lycée d'enseignement général et technologique, 14,86 % au lycée professionnel. La politique d'offre diversifiée et de continuité des apprentissages qui est conduite par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche devrait permettre, en proposant aux élèves des parcours cohérents visant à la maîtrise d'au moins deux langues vivantes, de renforcer la position de l'allemand dans le système éducatif français. Tout d'abord, l'apprentissage obligatoire de la première langue vivante dès l'enseignement primaire devrait donner une place plus importante qu'aujourd'hui aux langues insuffisamment choisies au titre de la première langue vivante (LV1) comme c'est le cas pour la langue allemande. Afin d'encourager la diversification, les collèges ont été invités à expérimenter en classe de sixième dès la rentrée 2002, l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère, avec une priorité donnée à l'anglais pour les élèves ne l'ayant pas étudié à l'école primaire. Cette expérience se poursuivra, en sixième ou en cinquième, au cours de la prochaine année scolaire et la perspective ainsi ouverte devrait représenter une incitation forte à un choix plus diversifié dans le primaire et permettre aux langues autres que l'anglais (dont l'allemand) de se renforcer. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des lycées, les aménagements introduits à partir de la rentrée 2000 s'inscrivent dans les mêmes perspectives. Ces mesures, en particulier l'introduction de la deuxième langue vivante (LV2) obligatoire en série S, n'ont pu que favoriser les langues qui, comme l'allemand, sont majoritairement enseignées en tant que LV2. Enfin, dans le cadre de la coopération franco-allemande, des efforts sont régulièrement déployés en vue d'améliorer l'enseignement de l'allemand en France comme du français en Allemagne. La célébration du quarantième anniversaire du traité de

l'Elysée a représenté un moment important pour la relance de la coopération franco-allemande dans tous les domaines et, dans celui de l'enseignement, pour le renforcement de la diffusion des langues respectives. A l'occcasion de cette commémoration, il a été demandé aux ministres français et allemand chargés de l'éducation, dans le prolongement de la dynamique mise en oeuvre lors de la rencontre de Mayence de mai 2001, de développer des stratégies de valorisation de l'apprentissage de la langue du partenaire. Les ministres français et allemand encourageront ainsi les actions d'information déjà lancées telles que les DeutschMobiles et les FranceMobiles et le site FplusD. Ils ont apporté leur soutien à la Journée sur la langue allemande et les professions, qui s'est tenue le 2 avril 2003 à la Sorbonne. Ils seront présents à la rencontre qui sera organisée à l'automne 2003 en France et réunira des décideurs et des représentants des systèmes éducatifs des deux pays, et soutiendront les propositions concrètes issues de cette manifestation. Le 22 janvier 2003, des textes relatifs à la relation franco-allemande ont été lus et commentés dans les écoles, les collèges et les lycées. A partir de 2004, cette journée sera consacrée, dans toutes les institutions du système éducatif des deux pays, à une présentation des relations bilatérales, à la promotion de la langue du pays partenaire, et à une action d'information sur les programmes d'échanges et de rencontres ainsi que les possibilités d'études et d'emploi dans le pays partenaire.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13355
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1553
Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7858